

Règlement jeu-concours Facebook Marèse "4 Trotinettes Micro X Marèse" sur <https://www.facebook.com/boutique.marese/> du 14/03/2018 à partir de 09h00 au 27/03/2018 jusqu'à minuit.

Article 1 : L'organisateur

La société Jill SAS (la société organisatrice), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Grenoble sous le numéro 301 167 219 et dont le siège est 25 RUE JEAN PIERRE TIMBAUD CS 20198 38432 ECHIROLLES CEDEX - France, organise le jeu-concours gratuit sans obligation d'achat intitulé "**4 Trotinettes Marèse X Micro**" exclusivement sur www.facebook.com/boutique.marese.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook.

Article 2 : Objectif du jeu-concours

Ce jeu-concours permet de gagner 4 trotinettes de la marque Micro® : 3 trotinettes coloris noir et 1 trotinette coloris aluminium. Une trotinette par gagnant. Marèse désignera 4 gagnants.

Article 3 : Durée du jeu-concours

Ce jeu-concours aura lieu du 14/03/2018 à partir de 09h00 au 27/03/2018 jusqu'à 00h00.

Article 4 : La participation

La participation à ce jeu-concours est ouverte à toute personne physique, résidant en France métropolitaine. La participation à ce jeu-concours est gratuite.

En participant au jeu-concours Marèse "4 Trotinettes Micro x Marèse" sur www.facebook.com/boutique.marese, les participants reconnaissent accepter son règlement. Les employés de Jill SAS et toute personne ayant collaboré à l'organisation de ce jeu-concours, ne sont pas autorisés à participer à ce jeu-concours.

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur

DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

En vertu de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite "Informatique et Libertés" telle que modifiée en dernier lieu par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, la collecte et le traitement de données à caractère personnel concernant tout participant par la société organisatrice s'effectuent conformément aux stipulations de la Politique de Confidentialité accessible via ou sur www.facebook.com/boutique.marese. La collecte de ces données a pour finalité première d'assurer le bon fonctionnement du jeu-concours et, particulièrement, de contacter les gagnants et de leur remettre le lot et d'en faire connaître la liste, le cas échéant.

Article 5 : Modalités de participation et déroulement du jeu-concours

Jeu-concours ouvert 14/03/2018 à partir de 09h00 au 27/03/2018 jusqu'à 00h00.

Pour les participants : pour participer à ce jeu-concours, il suffit de se connecter à partir du 14/03/2018 à partir de 09h00 lorsque la publication du jeu-concours sera mise en ligne et jusqu'au 27/03/2018 avant 00h01 sur la page Facebook de Marèse (boutique.marese).

1ère étape : se rendre sur la page Facebook de Marèse (boutique.marèse) à partir du 14/03/2018 (lorsque la publication du jeu-concours sera en ligne, à 09h00).

2ème étape : Laisser un commentaire sur le post du jeu en répondant à la question indiquée dans le post. La question est la suivante : En quelle année a été créée la marque Marèse ?

La validation de la participation sera effective via l'envoi de leurs réponses par les participants sous forme de commentaires, en-dessous de la publication initiale uniquement.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne- même nom, même prénom, même adresse électronique ou identifiant Facebook pendant toute la période du jeu. Le jeu étant accessible sur le plateforme Facebook, en aucun cas Facebook ne sera pas tenu responsable en cas de litige lié au jeu.

Le tirage au sort sera effectué par "une main innocente" et désignera 4 gagnants, le 28/03/2018.

Les gagnants seront contactés par l'intermédiaire de la messagerie privée Facebook dans les 5 jours suivant la désignation des gagnants, lui confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 6 jours à compter de l'annonce de son gain sera automatiquement considéré comme ayant renoncé à son lot.

Article 6 : Les prix et dotations

Les personnes gagnantes se verront remettre une trottinette Micro d'une valeur unitaire de 99€. Le lot attribué est personnel et non transmissible. En outre, les lots ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des gagnants, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit. Les lots seront distribués entre les 4 gagnants du jeu de manière aléatoire. Il n'est pas possible de choisir le coloris de la trottinette.

Article 7 : Modification ou annulation du jeu-concours

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables si, par suite de force majeure ou cas fortuit indépendant de leur volonté, le jeu-concours venait à être annulé ou écourté. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation ou reporter toute date annoncée.

Article 8 : Dépôt du présent règlement

Le présent règlement est déposé, via la société SELARL MEZAGHRANI, auprès de l'étude de la SCP MEZAGHRANI, Huissier de Justice associé, 16 Rue Jean-Jacques Rousseau, 38000 Grenoble. Il est consultable sur la page facebook Marèse via le lien indiqué dans la publication du jeu -concours.

Article 9 : Interprétation du règlement du présent jeu-concours et litiges

Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu-concours devra être formulée par écrit à l'adresse suivante :

JILL SAS
Réclamation " Micro X Marèse "
25 rue jean pierre TIMBAUD - CS 20198
38432 Echirolles cedex
France

Le seul fait de participer implique l'acceptation intégrale et sans réserve du présent règlement. Les organisateurs prendront toutes les mesures nécessaires au respect du présent règlement. Ce règlement est exclusivement régi par la loi française.

Article 10 : Protection de la vie privée et données personnelles

Les données personnelles sont destinées aux organisateurs et sont nécessaires pour la gestion du jeu-concours. Vos coordonnées constituent des données confidentielles. Aucune information personnelle n'est cédée à des tiers. Jill SAS s'engage à ne jamais les divulguer. En application de l'article 27 de la loi Informatique et Libertés en date du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant.

Toute demande en ce sens peut être faite auprès de JILL SAS, responsable de leur traitement :

JILL SAS
Réclamation "Micro X Marèse"
25 rue jean pierre TIMBAUD - CS 20198
38432 Echirolles cedex

France

Article 11 : Facebook

Le jeu-concours Marèse " 4 Trotinettes Micro x Marèse" sera également relayé via Instagram et sur la page facebook de ooxoo-outlet (<https://www.facebook.com/ooxoo.outlet/>). Les participations seront à faire sur le post initial du jeu présent sur la page Facebook Marèse.

En participant à ce jeu-concours, le participant fournit des informations à la société JILL SAS, dont l'adresse est mentionnée ci-dessus, et non à Facebook.